



Pôle périscolaire

23 C - Rue de la Croix verte - 02.97.75.42.21

serviceperiscolaire1@orange.fr

Année scolaire

2026-2027

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES Restaurant scolaire – Garderie



Dossier à remettre uniquement en Mairie

Et **impérativement avant le 2 juillet 2026**

Aucune fréquentation des services n'est possible sans inscription

NOM DE LA FAMILLE :

Enfant(s) concerné(s) par l'inscription

	NOM et Prénom	Date de naissance	Classe
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			

Ecole fréquentée :

☐ Yves Coppens

☐ Saint Jean Baptiste

DOSSIER FAMILLE

Responsable 1	Responsable 2
<i>Nom</i>	<i>Nom</i>
<i>Prénom</i>	<i>Prénom</i>
<i>Lien de parenté</i>	<i>Lien de parenté</i>
<i>Tél</i>	<i>Tél</i>
<i>Profession</i>	<i>Profession</i>
<i>Adresse mail obligatoire pour recevoir le lien « mon espace famille » et les infos périscolaires</i>	
Situation des parents En cas de situation particulière (divorce, séparation, enfant placé), la famille produira le jugement dès lors qu'il existe des modalités légales particulières que le service doit connaître (dispositions spéciales de garde ou de remise de l'enfant, déchéance d'autorité...)	

Facture à établir au nom du : ☐ Responsable 1 ☐ Responsable 2

Adhésion au prélèvement automatique : ☐ oui ☐ non Joindre le RIB pour le prélèvement automatique

Personnes à contacter autres que les parents en cas d'absence des parents		
Nom - Prénom	Lien avec l'enfant	Numéro de tél

Prénom enfant	Autorisé à quitter seul le service ?	Handicap ou reconnaissance particulière à prendre en compte	Allergie	Régime particulier

Attention : pour toute allergie alimentaire ou non, merci de nous fournir un PAI prescrit par un médecin. Aucun aménagement ne sera prévu sans ce document officiel.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire.

Le Projet d'accueil Individualisé (PAI) c'est le document qui permet, **à la demande des familles**, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'école et de proposer tous les aménagements nécessaires.

Le PAI peut comporter un protocole d'urgence qui doit être validé par le médecin de l'Education nationale à partir des prescriptions du médecin qui suit l'enfant.

Pour toute commande de repas spécial régime (sans lactose, sans gluten...) fournir **obligatoirement un PAI à jour**.

Utilisation des services périscolaires

■ **Restaurant scolaire** : Mon ou mes enfants mangeront au restaurant scolaire : ☐ oui ☐ non

■ **Garderie périscolaire** : Mon ou mes enfants fréquenteront la garderie ☐ oui ☐ non

➤ Si oui : ☐ régulièrement ☐ occasionnellement

Copie des vaccinations obligatoires à fournir

➤ **Personnes autorisées à reprendre l'enfant à la sortie de la garderie :**

NOM - Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

DROIT A L'IMAGE DES MINEURS

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de l'enfant quel que soit le procédé envisagé.

Vu le Code civil (article 9), la déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7) ;

Vu le règlement général européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

☐ **Nous autorisons** le service périscolaire de Ménéac à réaliser et utiliser des photographies, vidéos ou autres supports visuels représentant notre enfant dans le cadre des activités ou animations proposées par le service périscolaire (cantine/garderie)

☐ **Nous n'autorisons pas** le service périscolaire de Ménéac à réaliser et utiliser des photographies, vidéos ou autres supports visuels représentant notre enfant dans le cadre des activités ou animations proposées par le service périscolaire (cantine/garderie)

En cas d'autorisation, ces images pourront être utilisées à des fins non commerciales, notamment pour la communication interne et externe du service et promotion des animations proposées par le service périscolaire.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous avons été informés que :

- Cette autorisation est facultative et peut être retirée à tout moment ;
- Les informations recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à la gestion de l'autorisation parentale relative au droit à l'image dans le cadre des animations et activités du service.
- Les images et données de la présente autorisation seront conservées pendant une durée d'un an puis supprimées ou archivées.

- Je peux exercer mes droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement en contactant la mairie de Ménéac : dgs@meneac.bzh

ATTESTATION

Nous soussignés :

Responsables de l'enfant ou des enfants

- Autorisons le responsable à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident (soins, hospitalisation...)
- Nous engageons à respecter les horaires des services périscolaires
- Certifions avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et nous engageons à le respecter
- Nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- Certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels,
- Autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées,
- Certifions sur l'honneur les renseignements portés par ce formulaire.

Signature des représentants légaux précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Responsable 1		Responsable 2	
Fait à		Fait à	
Date		Date	
Signature		Signature	

RAPPEL IMPORTANT

Toute question ou tout problème concernant la cantine ou la garderie
doit être envoyé à la mairie et non aux écoles.

Les services périscolaires sont gérés par la mairie.

Mairie : 02.97.93.30.68 ou accueil1@meneac.bzh